

PAROISSE SAINT NAZAIRE

ANNONCES DU 3 AU 9 JANVIER 2022

SANARY-SUR-MER

Horaires des messes :

- LUNDI 3/1 18h – **Messe** à l'église Saint Nazaire
-
- MARDI 4/1 7h45 – **Adoration** à l'église saint Nazaire
9h – **Messe** à l'église Saint Nazaire – possibilité de confession juste après la Messe
-
- MERCREDI 5/1 **La Messe de 9h est reportée à 18h à l'église Saint Nazaire en raison des vœux du clergé**
-
- JEUDI 6/1 8h45 – **Messe** à la chapelle de la Sainte Famille
18h – **Messe** au Sanctuaire de la Miséricorde
21h – **Heure Sainte suivie de la nuit d'adoration** au Sanctuaire de la Miséricorde
-
- VENDREDI 7/1 9h – **Messe** au Sanctuaire de la Miséricorde
15h – **Heure de la Miséricorde** au Sanctuaire de la Miséricorde
18h – **Messe au Sacré Cœur de Jésus pour la France** au Sanctuaire de la Miséricorde
-
- SAMEDI 8/1 8h30 – **Chapelet médité suivi de la Messe à 9h** à la Chapelle Notre-Dame de Pitié


Jour du Seigneur

BAPTÊME DU SEIGNEUR

- SAMEDI 8/1 18h – **Messe anticipée** à l'église Saint Nazaire
- DIMANCHE 9/1 7h45 – **adoration, suivie à 8h30 des laudes**
9h, 10h30* et 18h – **Messes** à l'église Saint Nazaire

* Messe retransmise sur notre chaîne YouTube (Paroisse de Sanary)

PAROISSE DE SANARY – Nous contacter

 04 94 74 59 90

 paroisse.sanary@gmail.com

 <http://www.paroissesanary.fr>

Vous souhaitez recevoir les informations de la Paroisse ? inscrivez-vous par mail ou en déposant ce coupon dans les tronc de l'église.



BONNE ANNÉE 2022



Mes chers frères et sœurs,

En ce début d'année 2022 je voudrais vous inviter à remercier l'Enfant Jésus pour tous les bienfaits que nous avons reçu de lui soit personnellement, comme famille ou encore comme paroisse.

Pour cette année, je vous souhaite mes meilleurs vœux, pleins de bénédictions de Dieu.

De plus, j'aimerais vous remercier pour tout ce que vous êtes, et ce que vous faites dans notre paroisse, qui permet à Jésus de continuer sa mission dans notre monde.

Que Dieu vous bénisse,
votre curé qui vous aime beaucoup.
Père José

Constitution Dogmatique sur l'Eglise -Lumen Gentium *(Le Christ lumière des peuples)* *Du Concile Vatican II - 21 novembre 1964*

Le sacerdoce commun

Le Christ Seigneur, grand prêtre d'entre les hommes a fait du peuple nouveau « un Royaume, des prêtres pour son Dieu et Père ». Les baptisés, en effet, par la régénération et l'onction du Saint-Esprit, sont consacrés pour être une demeure spirituelle et un sacerdoce saint, de façon à offrir, par toutes les activités du chrétien, autant d'hosties spirituelles, en proclamant les merveilles de celui qui, des ténèbres, les a appelés à son admirable lumière. C'est pourquoi tous les disciples du Christ, persévérant dans la prière et la louange de Dieu, doivent s'offrir en victimes vivantes, saintes, agréables à Dieu, porter témoignage du Christ sur toute la surface de la terre, et rendre raison, sur toute requête, de l'espérance qui est en eux d'une vie éternelle.

Le sacerdoce commun des fidèles et le sacerdoce ministériel ou hiérarchique, qui ont entre eux une différence essentielle et non seulement de degré, sont cependant ordonnés l'un à l'autre : l'un et l'autre, en effet, chacun selon son mode propre, participent de l'unique sacerdoce du Christ. Celui qui a reçu le sacerdoce ministériel jouit d'un pouvoir sacré pour former et conduire le peuple sacerdotal, pour faire, dans le rôle du Christ, le sacrifice eucharistique et l'offrir à Dieu au nom du peuple tout entier ; les fidèles eux, de par le sacerdoce royal qui est le leur, concourent à l'offrande de l'Eucharistie et exercent leur sacerdoce par la réception des sacrements, la prière et l'action de grâces, le témoignage d'une vie sainte, leur renoncement et leur charité effective.